



Naissance d'un enfant au Nicaragua : inscription dans le registre suisse de l'état civil

15.06.2022

Documents à soumettre **si les parents sont mariés** :

- Acte de naissance original de l'enfant (*Certificado de nacimiento*).
- Copie simple du passeport étranger de l'enfant (le cas échéant).
- Copies simples des passeports ou des cartes d'identité des deux parents.
- Une simple lettre indiquant l'adresse, l'e-mail et le numéro de téléphone des parents.

Documents à soumettre **si les parents ne sont pas mariés** :

- Original de l'acte de naissance (*certificado de nacimiento*).
 - Reconnaissance de paternité (selon la loi locale) : si le père n'a pas déclaré la naissance, il peut être nécessaire de fournir un document prouvant la reconnaissance de l'enfant par le père (p.ex. décision/jugement prouvant la reconnaissance par voie administrative ou judiciaire).
- Copie simple du passeport étranger de l'enfant (le cas échéant).
- Copies simples des passeports ou des cartes d'identité des deux parents.
- De la mère/père non suisse :
 - Acte de naissance original (*Certificado de nacimiento*).
 - Document attestant de l'état civil :
 - Si célibataire : certificat d'état civil (*Certificación de soltería*).
 - En cas de divorce : copie certifiée conforme du jugement définitif de divorce émis par le tribunal compétent (*Copia certificada de la sentencia firme de divorcio*).
 - Si veuf(ve) : certificat de décès (*Certificado de defunción*).
 - Affidavit de domicile (lieu, province, pays) et d'état civil au moment de la naissance de l'enfant fait devant un notaire.

Traduction

Les documents ne nécessitent pas de traduction.

Légalisation

- Les actes notariés doivent être certifiés par la Cour suprême [Corte Suprema de Justicia \(CSJ\)](#), *Sección Control de Abogados*.
- Tous les actes doivent obligatoirement être apostillés par le Ministère Nicaraguayen des Affaires Étrangères (MINREX) à Managua, *Sección Atención al Público*.

<p>Corte Suprema de Justicia</p> <p>Adresse: km 7 ½ carretera norte, ½ cuadra al oeste, contiguo Edificio CEFA, Managua</p> <p>Tél : (+505) 2233-2128 / (+505) 2233-0004</p>	<p>Ministerio de Relaciones Exteriores de Nicaragua (MINREX)</p> <p>Adresse: Avenida Bolivar, donde fue el cine Gonzales 1 cuadra al sur, Managua</p> <p>Tél : (+505) 2244-8000</p>
---	--

Emoluments

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Remise de documents

Pour soumettre vos documents, veuillez contacter l'Agence consulaire au Nicaragua par e-mail managua.ca@eda.admin.ch ou par téléphone (+505) 2266 3010 et (+505) 2248 9130.

Adresse : Rotonda Jean Paul Genie, 900 mts al Oeste y 150 mts al Norte, Managua, Nicaragua.

Informations importantes - à lire absolument !

- Les actes d'état civil doivent être délivrés par le **Consejo Supremo Electoral** :
Sección auténtica de documentos civiles de las alcaldías;
Adresse : Los Robles, del Auto Lote Chele, 1 cuadra al sur, Managua.
Les documents provenant des différents bureaux municipaux ne sont pas acceptés.
- Tous les documents doivent être soumis en version originale et ne seront pas retournés.
- Les documents ne doivent pas dater de plus de 6 mois.
- Les copies du passeport (page principale) / carte d'identité (deux côtés) ne doivent pas être apostillées.
- Seuls les dossiers complets sont acceptés.
- Chaque document doit être accompagné d'une copie exacte (recto-verso).
- Si un événement lié à l'état civil a eu lieu dans un autre pays, vous devez présenter le document respectif délivré par l'autorité compétente du pays en question avec son apostille respective.
- Si vous possédez un certificat suisse ou un livret de famille et que vous souhaitez mettre à jour, veuillez également envoyer l'original à votre représentation.
- L'ambassade peut demander des documents supplémentaires.
- L'ambassade peut modifier ces informations sans préavis.
- Le dossier sera envoyé à l'autorité compétente en Suisse. Le délai d'attente pour l'enregistrement dépend du canton concerné (au moins 2 mois).
- **Après avoir reçu un courriel de l'ambassade confirmant l'enregistrement de la naissance en Suisse, vous pourrez demander un passeport suisse pour votre enfant :**
<http://www.passeportsuisse.ch/>

Ambassade de Suisse au Costa Rica
Edificio Centro Colón
10° piso, Paseo Colón
10102 San José
+506 22 21 48 29
sanjose.cc@eda.admin.ch
<http://www.eda.admin.ch/sanjose>